



Modalités de Sélection aux Championnats

Internationaux Snowland 2021/22

1. Tout compétiteur (membres de l'équipe de France inclus) mettant dans ses objectifs sportifs la participation à un championnat d'Europe et/ou du Monde devra informer le responsable technique fédéral de sa discipline et envoyé par mail : ffstdirtech@gmail.com, copie secretariatdirtech@gmail.com de manière à entrer dans le processus de sélection. Il devra alors accepter les processus de sélection déterminés par la Direction Technique et notamment signer la charte de l'équipe de France en annexe et fournir une lettre de motivation d'intégration en Sélection France (équipe B), un CV de ses références de musher, le plan d'entraînement pour la saison 2021/22, tenant compte de ses objectifs de compétitions. Le délai pour ces formalités est fixé au 14 novembre 2021.

2. Le candidat devra prendre l'option Internationale de la licence FFST dans les délais impartis par la FFST et les instances internationales pour les compétitions IFSS. Pour participer aux championnats WSA, la licence internationale n'est pas requise, à l'exception des championnats de Monde WSA organisés sous l'égide de l'IFSS.

Attention à bien vérifier cette licence option « INTER ». L'idéale est de prendre cette licence (DID) en même temps que la licence FFST, vérifiez bien avec votre président de club en cochant l'option internationale. Pour rappel, cette même licence internationale permet d'être classé à la Coupe du Monde IFSS selon les catégories, ce qui peut ouvrir des quotas supplémentaires (IFSS)

3. Tout compétiteur de l'équipe A, inscrit dans deux catégories différentes aura à sa charge le coût de l'inscription de la deuxième catégorie. Pour le coureur de la délégation B (sélection France), en cas de sélection, le coût de l'inscription est à la charge de l'athlète sauf cas particulier (décision du comité directeur de la Fédération).

Le paiement (montant réel du coût de l'inscription) devra être effectué 7 jours avant la fin des inscriptions soit par :

- Chèque à l'ordre de la FFST et envoyé à l'adresse ci-dessous :

FFST chez Fabien SCHAEFFER,

16 rue de la liberté,

67240 KALTENHOUSE

- PayPal à l'adresse e-mail ci-dessous :

ffstfinances@gmail.com

- Virement sur le compte bancaire ci-dessous :

IBAN FR76 1027 8018 0100 0204 7550 124

4. Seront sélectionnés d'office les coureurs, invités par l'IFSS (les invités IFSS ne rentrant pas dans nos quotas), s'ils en ont fait la demande dans les délais impartis.

Tout compétiteur membre de l'équipe de France 2021/2022 sera systématiquement présélectionné en délégation A dans la discipline où il a acquis sa nomination, s'il en formule le souhait, et si son niveau est représentatif à l'international. Il devra néanmoins montrer son niveau du moment par sa participation et ses résultats aux compétitions de la saison. Tout musher présentant un niveau significatif au moment des sélections pourra intégrer la délégation A sur la décision de la Direction Technique. Pour les délégations A et B, compte tenu du contexte particulier cette année, la Direction Technique se basera sur le potentiel exprimé (dossier de candidature) ainsi que sur tous les résultats des années S0 et S-1 et des années précédentes si besoin est.

Pour la WSA/IFSS, tous les résultats peuvent être pris en compte pour les sélections. Cependant le compétiteur devra avoir participé au minimum à une épreuve FFST sur la saison S0, permettant de confirmer son niveau sur la saison (sauf cas de force majeure).

Les licenciés français résidant à l'étranger seront sélectionnés suivant les résultats des épreuves auxquelles ils auront participé dans leur pays de résidence, ils devront envoyer tout d'abord leur plan de courses et résultats n-1 de leurs courses au directeur technique.

5. La sélection France aura un niveau global représentatif du niveau international et sera limitée à un effectif cohérent avec le nombre de nos licenciés et les exigences des structures internationales en matière de participation à ces événements. Pour les championnats IFSS chaque nation à un quota de 3 coureurs par catégorie open, 3 coureurs par catégorie Nordique (exception pour la longue distance qui n'a pas de quota). Des coureurs pourront être sélectionnés au-delà de ce quota s'ils ont un niveau significatif et sous réserve d'acceptation par l'IFSS. Les invités IFSS ne rentrant pas dans ce quota. La WSA n'a pas de quota, prévoir une pré-réservation des places par les mushers et ensuite inscription globale après validation de la direction technique.

6. Tout compétiteur sélectionné pour participer à un événement sportif, s'engage à appliquer et respecter les mesures sanitaires pour le sport en vigueur au moment de l'évènement (information sur le site sport.gouv.fr). A défaut, le compétiteur se verra refuser l'accès au site et à la compétition.

- Directeur technique Fédéral : Arnaud EGGMANN

Mail : ffstdirtech@gmail.com, copie ffstsecretariatdiretech@gmail.com

- Trésorier : Fabien SCHAEFFER

Adresse : 16 Rue de la Liberté - 67240 Kaltenhouse

Mail : ffstfinances@gmail.com